

MAIRIE DE LES MESNEUX
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 04 novembre à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^{me} DESSOY Anny, maire de la commune. (date de la convocation : 30 octobre 2019)

PRESENTS (es) : Mesdames DESSOY, MOINDJIE, TILLY, CAILLAT, DEVILLE
Messieurs GILLET, FERY, BINET, PIGER, LECLERC, GOURDIER, LE BOT

ABSENTS (es) : M. ARZILLIER (pouvoir à M. LE BOT), M. SEVERIN (pouvoir à Mme DESSOY), M. BAUDOU (pouvoir à Mme TILLY).

Monsieur Jean-Pierre GILLET a été nommé secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 30 septembre est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération n° 21/2019 : Communauté Urbaine du Grand Reims : Rapport d'activités 2018, information au conseil municipal

Délibération n° 22/2019 : Restauration d'objets classés au titre des monuments historiques

Communauté Urbaine du Grand Reims : Rapport d'activités 2018

Madame le Maire présente le rapport d'activités 2018 aux conseillers municipaux, celui-ci est consultable au secrétariat de la mairie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présenté par la Communauté urbaine du Grand Reims pour l'année 2018,

Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés décide :

de prendre acte de la communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2018 de la Communauté urbaine du Grand Reims, joint en annexe.

Restauration d'objets classés au titre des monuments historiques

Dans le cadre des travaux de restauration de l'église, la commune envisage de restaurer les objets classés (tableaux et vantaux de porte) et sollicite auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) une subvention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté en date du 23 octobre 1908, portant classement au titre des monuments historiques d'objets situés dans l'église Saint Rémi à Les Mesneux,

Vu la décision du conseil municipal en date du 25 mars 2019 de procéder à la restauration de ces objets,

Vu la demande déposée par Madame Anny DESSOY, Maire de la commune de Les Mesneux le 26 septembre 2019,

Vu l'autorisation de travaux accordée par le Préfet de la région Grand Est en date du 25 octobre 2019,

Considérant que les travaux envisagés sont de nature à contribuer à la conservation et à la valorisation de ces objets,

Le conseil municipal, après avoir étudié le dossier et les devis prévisionnels des travaux, et après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés décide :

- d'effectuer les travaux de restauration des objets classés ou inscrits au titre des monuments historiques suivants :
 - tableau « la Vierge étoilée » pour un montant de 2 754.00 € HT
 - tableau « Saint Vincent » pour un montant de 2 893.00 € HT
 - vantaux de porte pour un montant de 12 490.00 € HT
- de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles une subvention ;
- de charger Madame le Maire des formalités nécessaires à la bonne fin de ce dossier.

Participation à la protection complémentaire sociale des agents

Madame le Maire propose au conseil municipal de mettre en place une participation employeur à la protection sociale complémentaire (mutuelle) des agents de la collectivité. Une participation de 20 € a été décidée et une délibération sera prise à la suite de l'examen du dossier en Comité Technique le 06 décembre 2019 prochain.

Point sur les dossiers en cours

La deuxième tranche concernant le changement des candélabres avec des ballons fluos est en cours de réalisation dans la commune.

Le bureau d'étude pour l'étude d'opportunité concernant la construction d'une école a été choisi par la CU du Grand Reims et l'acte d'engagement a été signé.

Rapport des commissions

Commission aménagement et entretien : les portes de la salle des fêtes et du local « pompier » seront changées la semaine prochaine par l'entreprise Kieffer.

GHM emmènera la fontaine pour sa remise en peinture en novembre.

Commission vie locale : Monsieur Gourdier présente les animations de fin d'année, les chalets seront ouverts 5 jours, les 14 et 15 décembre ainsi que les 20, 21 et 22 décembre. Des gaufres, des marrons, chocolat et vin chauds y seront proposés.

Un concert pour la sauvegarde de l'église est prévu au printemps 2020, la date est à déterminer.

Commission communication : le bulletin municipal est en préparation, la commission se réunira le 6 novembre pour le finaliser.

Une session de sensibilisation aux risques routiers notamment au code de la route pour les seniors est organisée dans la salle des fêtes le 21 novembre à 14h30 par l'association prévention routière.

Questions diverses

- Monsieur Le Bot demande si des conseillers ont des suggestions pour le salon des maires.

Prochain Conseil Municipal, le lundi 02 décembre 2019.

L'ordre du jour étant épuisé et les interventions achevées, la séance est levée à 23h00.

Les Mesneux, le 04 novembre 2019

Le Maire,
Anný Dessoy,



SIGNATURES DES PARTICIPANTS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2019 :

MME DESOY	M. GILLET	M. ARZILLIER	M. GOURDIER
M. BAUDOU	M. SEVERIN	MME CAILLAT	MME DEVILLE
M. FERY	MME TILLY	M. LE BOT	M. LECLERC
M. BINET	MME MOINDJIE	M. PIGER	